

Compte-rendu du conseil municipal du Mercredi 15 Juin 2022

Début de séance à 19 heures

Présents : Laurent Genamez, Pierrette Guiost, Pierre Hecquet, Frédéric Jenot, Bertrand Kriegel, Marie-Claire Lara, Delphine Stibling

Excusés : Wilfried Gilbert, André Wipliez

Secrétaire de séance : Marie-Claire Lara

* Délibérations et votes :

- Changement du système de comptabilité. Adoption de la M57 pour toutes les communes de moins de 3 500 habitants au 01/01/2023

Vote : 7 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

- Modification des effectifs :

1 Poste Adjoint administratif territorial de 17h30 supprimé le 08/05/2022

1 Poste Adjoint administratif territorial de 14h créé le 08/05/2022

2 Postes Adjoints techniques territoriaux de 23h non modifiés

1 Poste Adjoint technique contractuel de 2h30 non modifié

Vote : 6 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants :

Publicité par affichage papier sur la vitrine extérieure de la mairie

Vote : 7 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

* Questions diverses

- Bruits de voisinage pour travaux et entretien des espaces verts : Un Arrêté Municipal réglementera les horaires ci-dessous

Du Lundi au Vendredi de 8h à 20h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche et Jours Fériés de 9h à 12h

- La Campagne de Recensement aura lieu entre le 19/01/2023 et le 18/02/2023

- Le Plan Communal de Sauvegarde a été remis à jour le 15 Mars 2022. Il a été validé et mis en ligne par la Sous-Préfecture

- La Page Facebook de la Mairie est ouverte : Mairie d'Eth

Des informations culturelles et pratiques sur le village et les alentours y sont publiées

- Un Conseil Municipal des Jeunes verra le jour à la Rentrée de Septembre 2022. Des informations pour les candidatures vont parvenir aux Jeunes concernés (10-17 ans)

- Travaux de réhabilitation de la Mairie : les projets sont soumis à un architecte. Des devis vont être réalisés.

La séance est levée à 21h50

Le 15/06/2022, La secrétaire de séance



Arrêt du Procès-verbal

Séance du 6 octobre 2022

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Elle demande aux Conseillers s'il y a des précisions ou modifications à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 15/06/2022.

Procès-verbal arrêté le : 06/10/2022

Le Maire,
Pierrette GUIOST



La Secrétaire de séance
Delphine STIBLING

